



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à 19h.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, M. GAROSI Rémy, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme JOST Sybille, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme CAZAUX Marie-Christine
Mme DUCOURNAU Marcelle ayant donné pouvoir à Mme FAVRE Nathalie
Mme LAFFONTAS Céline ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 14 mars 2024
Date d'affichage : 15 mars 2024
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/12

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en application de la délégation du conseil municipal qui lui a été accordée pour accomplir certains actes de gestion courante - (délibération en date du 23 mai 2020). Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L2122-22 et L-2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Consultation pour l'aménagement de la place devant le théâtre de la Nature : attribution du marché à l'entreprise DUHALDE pour un montant de 49 303 euros HT
- Consultation pour l'aménagement des locaux du CCAS : attribution des 10 lots du marché pour les montants suivants :

		Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1	Gros œuvre	TOFFOLO	12 461
Lot 2	Plâtrerie	MASSON	21 387,42
Lot 3	Menuiseries bois	BASTARD	11 030
Lot 4	Menuiseries extérieures	Menuiseries d'IRATY	4509, 06
Lot 5	ELECTRICITE	LARRIPA	11013,58
Lot 6	PLOMBERIE	LARRIPA	5168, 48
Lot 7	CVC Clim	LARRIPA	13 974, 07
Lot 8	Peinture	LORENZI	8155
Lot 9	Signalétique	Deltaplast	2762,50
Lot 10	Sols souples	LORENZI	8114
			98 575 ,11

- Contentieux Affaire M. M et Mme M B. c/ commune d'Arcangues : défense des intérêts de la commune d'Arcangues dans le cadre d'un recours en annulation introduit par M.B. devant le Tribunal administratif de Pau visant à annuler l'arrêté du maire en date du 8 février 2023 portant opposition à la déclaration préalable des requérants prises ensemble la décision implicite de rejet de recours gracieux en date du 23 mai 2023 ;
- Contentieux SAS F c/ commune d'Arcangues : défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un référé et d'un recours en annulation introduit par la S.A.S. F contre la décision de retrait du 11 juillet 2023 de la décision de non opposition tacitement acquise le 05 juin 2023 et l'opposition à la déclaration préalable n° DP6403823B0029 déposée le 05 mai 2023;
- Contentieux Affaire SCI O et autres c/ commune d'Arcangues : défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un recours en annulation introduit par la SCI O devant le T.A. de Pau visant à l'annulation de l'arrêté du maire portant permis de construire
- Contentieux L et autres c/ commune d'Arcangues : défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un recours en annulation introduit par M. L et autres devant le T.A. de Pau visant à demander l'annulation de l'arrêté portant permis de construire accordé à la SAS S
- Contentieux L et autres c/ communes d'Arcangues : défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un recours en annulation introduit devant le T.A. de Pau par les requérants et visant à demander l'annulation de l'arrêté par lequel le maire d'Arcangues a accordé à la SA G un permis de construire.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier